

Entretien avec Daniel  
Blanga-Gubbay  
Professeur à l'Académie royale  
des Beaux-Arts et co-directeur  
du Kunstenfestivaldesarts

Propos recueillis par  
Hélène Hiessler  
Chargée de projets à  
Culture & Démocratie

## QUI PEUT IMAGINER ?

**Daniel Blanga Gubbay est à la fois curateur et chercheur. Son parcours international l'a conduit jusqu'à Bruxelles, où il a d'abord enseigné à l'Académie royale des Beaux-Arts et où il assure aujourd'hui la co-direction artistique du Kunstenfestivaldesarts. Lors de la deuxième journée de 3days4ideas, il a été invité par La Bellone à partager ses réflexions sur les ateliers du jour en dialogue avec Anne-Marie-Ange Sibi<sup>1</sup>. Dans cet entretien, il revient sur le cœur de leur discussion – la violence potentielle de l'indétermination de la loi – mais aussi sur d'autres questions, et notamment celle de la diversité dans les institutions culturelles.**

### **Pouvez-vous nous dire quelques mots de vous et de votre parcours ?**

Aujourd'hui je travaille principalement à la co-direction artistique du Kunstenfestivaldesarts. J'ai grandi en Italie, issu d'une famille syrienne-libanaise. J'ai fait mes études à Venise et à Palerme. J'ai eu un parcours à la fois théorique, avec un doctorat en philosophie politique, et proche de la création artistique. J'ai enseigné pendant quelques années à l'Université de Düsseldorf, puis à Bruxelles, où j'ai repris la direction de l'Institut Supérieur des Arts et des Chorégraphies de l'Académie royale des Beaux-Arts, lié aux pratiques chorégraphiques et à la performance.

### **En cours de route, vous avez imaginé le projet « Aleppo », qui avait en commun avec l'ambition de 3days4ideas une volonté de décloisonner les champs de réflexion artistique, théorique et militant. Pouvez-vous nous en parler un peu ?**

Le projet « Aleppo » est né de constats que j'avais faits en travaillant à l'Université de Düsseldorf, où je m'intéressais beaucoup au rapport entre la réflexion théorique et la création artistique. L'idée, répandue dans le milieu académique, que la création artistique est un objet sur lequel on peut réfléchir mais pas un instrument de réflexion en soi était pour moi très problématique, source de frustration. Cela revient à nier la puissance théorique de la création artistique qui réfléchit le monde avec un langage différent. En

même temps, j'avais une autre frustration liée au fait que les contextes académiques ouvrent des formats de discussion très puissants (groupes de lecture, débats), mais qui restaient trop peu accessibles. C'est à partir de ces frustrations qu'en 2014 j'ai imaginé « Aleppo », comme plateforme de recherche proposant régulièrement des programmes ouverts et gratuits qui, à partir d'une question, invitaient hors du contexte académique aussi bien des artistes que des théoricien·ne·s à partager leurs réflexions dans des formats très différents – performances, projections, groupes de lecture, etc. Le nom Aleppo renvoie à quelque chose de très personnel – la ville d'où vient ma mère – mais aussi à un moment très puissant à Alep, avant la guerre civile en 2015-2016, où il y avait l'idée de redessiner la cartographie de la ville en en imaginant une différente. C'est un lieu très intéressant, l'une des plus anciennes cités au monde, liée à l'image d'une cohabitation continue. Et puis ce nom est devenu un acronyme : *A Laboratory for Experiments in Performance and Politics*.

### **Lors de 3days4ideas, vous avez été invité à faire, en dialogue avec Anne-Marie Ange Sibi et à votre manière, le récit de la deuxième journée. Quels éléments forts en avez-vous retenus ?**

Avec Anne-Marie Ange, nous avons choisi de parler surtout de l'indétermination de la loi [en lien avec l'intervention de Laurent de Sutter, « Anarchojuridisme »<sup>2</sup>]. Cette indétermination est souvent présentée d'une façon extrêmement positive, et je crois aussi qu'elle peut l'être. Mais Anne-Marie Ange et moi avons surtout discuté de l'aspect de violence qui existe aussi dans cette indétermination quand on la subit, qu'on est dépendant·e de l'incertitude. Cette idée répandue selon laquelle l'indétermination de la loi constitue un espace de liberté est le fait d'un privilège. Il faut reconnaître qu'on ne peut la percevoir comme telle que si on occupe une position solide dans la société. À partir de là, on peut en effet en profiter. Mais si au contraire on est dans l'incertitude, cette indétermination est une violence forte qui s'ajoute à la précarité de la situation.

**L'un et l'autre à votre manière, vous avez chacun·e mis en relation cette question avec votre trajectoire personnelle. Cette volonté de mettre en lien des réflexions avec des situations concrètes, des expériences vécues, c'est aussi un élément qui est ressorti de ces trois jours de rencontre.**

Je trouve assez important de toujours interroger les principes qu'on utilise à la lumière du concret de nos situations, d'essayer de réfléchir à des positions différentes pour tenter de comprendre le sens de certains termes. Ma discussion avec Anne-Marie Ange avait en effet une dimension biographique et une dimension théorique. Cela faisait sens qu'on en discute ensemble : on a des histoires très différentes mais on a aussi vécu des expériences similaires. Nous avons tou·te·s les deux grandi en Italie étant issu·e·s de familles non-européennes, et cela nous a amené·e·s à explorer cette question de très près : quelle est la complexité de l'indétermination qui peut exister dans la loi ? De quelle manière reconnaître que, dans la situation d'Anne-Marie Ange par exemple, qui n'a pas encore reçu la nationalité italienne, cette indétermination est extrêmement violente ? Et il y avait pour moi dans cette discussion d'ordre plus biographique quelque chose d'assez important pour justifier de ne pas rester uniquement dans le théorique. Traduite dans le concret de nos vies, cette indétermination de la loi, faut-il la combattre ? La défendre ?

Cela rejoint la question « qui peut parler ? » : si on ne laisse parler que celui ou celle qui est dans une position privilégiée, non seulement cela pose un problème éthique, mais cela implique aussi que sur le plan théorique, certains principes sont présentés comme hyper intéressants alors qu'ils sont en réalité problématiques. Et ceux et celles qui ne sont pas privilégié·e·s ont justement la possibilité d'en percevoir l'aspect problématique.

“ Faut-il forcer ou pas le changement ? Je pense que oui. On est dans une société qui ne l'encourage pas, ce changement, ou disons, où les institutions peuvent confortablement reproduire le travail comme on le connaît. ”

**Cette question de « Qui peut parler ? », justement, à quoi d'autre renvoie-t-elle pour vous ?**

Ce qui me semble très important c'est aussi la question « De quelle manière peut-on parler ? », dans un contexte où le langage est souvent saturé, comme s'il était si accaparé par

les catégories de la pensée que chaque fois que tu utilises un terme tu l'utilises forcément de manière très connotée. Il devient alors très difficile de communiquer, de rencontrer l'autre. On peut se demander : quels sont les instruments du langage ? À qui appartient-il ? De quelle manière l'utiliser ? Comment rencontrer l'autre dans le langage ? Et ça pour moi ce n'est pas toujours évident.

**Une des questions qui ont traversé 3days4ideas est celle de la mixité. La Bellone a fait tout un travail pour favoriser cette mixité du public. Aujourd'hui de plus en plus d'institutions culturelles s'emparent de cette préoccupation mais on voit que l'évolution est difficile. Dans votre propre parcours, comment cette réflexion a-t-elle traversé les différentes structures auxquelles vous avez été associé ?**

Pour moi c'est la question, l'une des plus importantes aujourd'hui dans les institutions culturelles et artistiques. Qui se sent représenté·e par ces institutions et qui y a accès ? Je vais prendre l'exemple de l'Académie royale des Beaux-Arts, où j'ai travaillé. Il y a une véritable question qui se pose quant au rapport entre la population de Bruxelles et la population des écoles d'arts, y compris l'Académie, et ce n'est pas ou pas assez problématisé par les écoles d'art en général. Trop souvent on se cache derrière l'idée que l'institution est ouverte à tout le monde. Il faut se rendre compte que cette ouverture n'est pas suffisante pour estimer avoir résolu le problème. C'est une question complexe qui dépend de nombreux facteurs, pas uniquement économiques. Qui se sent ou non légitime pour entrer dans telle ou telle institution ? Qui se sent représenté·e par celle-ci ? J'ai l'impression que si on ne pose pas d'actions concrètes, ça ne changera jamais.

Et cela pose plusieurs questions. D'abord, de quelle manière l'institution se fait connaître dans plein d'écoles et de quartiers différents, pour rendre explicite l'existence de cette possibilité ? Ensuite, il faut pour moi pouvoir parler de discrimination positive. C'est une question assez débattue aujourd'hui, qui pose un vrai problème pour certaines institutions, en particulier dans les écoles qui organisent des examens d'admission. Mais personnellement je pense que c'est la seule manière, même comme outil temporaire, de pouvoir retravailler la question de l'accessibilité. La discrimination positive favorise l'accès des personnes sous-représentées au sein de la population déjà présente dans l'institution. C'est aussi reconnaître parfois qu'une personne a fait tout un parcours pour arriver à postuler. Pour moi, il faut vraiment encourager les institutions à prendre en compte la complexité démographique d'une ville comme Bruxelles. C'est un discours qui n'est pas destiné à résoudre le problème dans le présent, mais il faut le dire : quand tu commences à voir



© Emine Karali

une population plus diverse dans une école d'art, cela a un impact sur le sentiment de légitimité à y accéder pour d'autres personnes, qui essaieront peut-être d'y entrer l'année suivante. C'est pourquoi je défends énormément ce principe. Peut-être qu'au bout de dix, quinze ou vingt ans, on n'en aura plus besoin.

### **De quelle manière cette question de l'accessibilité vous semble-t-elle travaillée au-delà des écoles d'arts, dans d'autres institutions artistiques ?**

Dans les institutions artistiques aujourd'hui on se demande souvent : « Comment toucher un nouveau public ? » Quelque chose selon moi pourrait être réfléchi différemment. Il ne s'agit pas de penser uniquement à la diversité de ceux et celles à qui on s'adresse, pour qui l'institution imagine tel ou tel festival. La question est plutôt : qui a le droit d'imaginer ce festival ? Qui travaille dans les institutions ? La question de l'*audience development*, ne peut pas être réfléchi par les institutions culturelles au niveau du public sans l'être en même temps au niveau de l'équipe.

L'équipe et le public ne sont pas deux groupes séparés, ce sont deux groupes de citoyen·ne·s qui habitent la même ville, le même territoire. Or ce grand écart existe toujours dans beaucoup d'institutions culturelles. Il y a une réflexion sur comment toucher un nouveau public, *pour qui* on travaille. C'est très bien, mais je pense qu'il est beaucoup plus important de se demander *avec qui* on travaille dans une institution. On revient à la question « qui peut parler ? » : qui a le droit de parole ? Qui a le droit d'imagination ?

**Dans un article paru récemment<sup>3</sup>, l'autrice et performeuse Anissa Boujdaini évoque le discours qui répond aux exigences des mouvements décoloniaux de voir changer les institutions en avançant le fait que le changement ne se produit pas du jour au lendemain, que la volonté est là mais qu'il faut du temps, de la patience, etc. Pour Anissa Boujdaini, cette manière de demander d'attendre, c'est finalement une autre manière d'exercer une forme de pouvoir, de prolonger une domination. La discrimination positive serait une solution entre le nécessaire temps du changement et l'urgence de la situation ? Oui tout à fait. Faut-il forcer ou pas le changement ? Je pense que oui, car ne rien faire, c'est aussi très violent. On est dans une société qui ne l'encourage pas, ce changement, ou disons, où les institutions peuvent confortablement reproduire le travail comme on le connaît. Pour moi, il n'existe aucune neutralité : si tu ne le fais pas, ça veut dire que tu décides de ne pas le faire. Il peut y avoir plusieurs raisons – je ne porte pas de jugement moral – mais attendre, ça ne veut pas simplement dire déplacer le problème, ça veut dire aussi cristalliser ou renforcer la dynamique actuelle : on ne peut pas attendre sans renforcer l'inégalité. Dans ce contexte, on doit reconnaître que la reproduction de l'existant est aussi une décision. ■**

1. Voir Anne-Marie Ange Sibi, « L'Afroitalienne in/visible », p. 27.
2. La captation de cette intervention est visible en ligne : <https://www.3days4ideas.be/fr/anarchojuridisme>
3. Anissa Boujdaini, « Koloniale rouw en "wachten" als macht », in *Kumbuka*, novembre 2018.